

# PATRIMONIAL.FR

## Mon Guide de Souscription

### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

**Patrimonial.fr**  
**25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie**  
**75116 Paris**

**Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00**

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **[contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

**Fonds Commun de Placement dans l'innovation - Code ISIN :** FR0013265451

**Agrément AMF :** 04/07/2017

**Société de gestion :** ALTO INVEST

**Dépositaire :** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

65, rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles – France

29, boulevard Haussmann

Tél. : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76 – www.altoinvest.fr

75009 Paris

Société Anonyme – au capital de 1 073 640 € – R.C.S. Versailles 439 294 331

N°d'Agrément AMF : GP 01-039

### ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

**Merci de bien vouloir remplir le bulletin de souscription en MAJUSCULES au stylo Noir**
**SOUSCRIPTEUR**

Je soussigné(e)

 M.

 Mme

*Situation familiale :*
 Célibataire

 Marié (e)

 Veuf (ve)

 Divorcé (e)

 Concubin

 Pacsé (e)

 Nom 

 Nom de jeune fille 

 Prénom 

 Né(e) le  À  Département 

 Nationalité  Profession 

 Téléphone 

 E-mail  @  . 

 Adresse fiscale 

 Code postal  Ville 

 Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale) 
**CO-SOUSCRIPTEUR *éventuel***

Je soussigné(e)

 M.

 Mme

 Nom 

 Nom de jeune fille 

 Prénom 

 Né(e) le  À  Département 

 Nationalité  Profession 
**Si différent du souscripteur :**

 Téléphone 

 E-mail  @  . 

 Adresse fiscale 

 Code postal  Ville 

 Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)

## ÉTAPE 2 : ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au Fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : souscription et gestion du fonds. La collecte de ces données nous permet de répondre à nos obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles. C'est pourquoi, la non-fourniture de ces données peut être bloquant pour la souscription au Fonds concerné. Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires ainsi que 5 ans après la clôture de la relation d'affaires. Vos réponses sont destinées à la seule information d'ALTO INVEST. Vos données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir des informations sur le traitement de vos données, veuillez-vous adresser à ALTO INVEST - DPO - 65 rue du Maréchal Foch - 78000 VERSAILLES ou par mail dpo@altoinvest.fr. Toute demande d'exercice de vos droits devra être accompagnée d'une pièce d'identité portant la signature du titulaire afin notamment d'éviter toute demande frauduleuse. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (ex : CNIL).

**J'autorise ou**  **Je ne autorise pas** ALTO INVEST à m'adresser la lettre d'information trimestrielle et toutes autres informations sur l'activité de la société par courrier électronique.

### Le souscripteur :

**Reconnais avoir acquis le fonds FCPI INNOVALTO 2017-2018 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier\*.**

**Certifie** que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

**Déclare** effectuer cet investissement pour mon propre compte et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et ALTO INVEST.

**Déclare** ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à ALTO INVEST tout changement de statut.

**Certifie** que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement,

- m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)\*\* joints au présent bulletin du FCPI INNOVALTO 2017-2018 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- m'a informé que le règlement du fonds est à ma disposition sur le site internet d'ALTO INVEST et sur simple demande auprès de la société de gestion.
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant à l'étape 4 et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FCPI INNOVALTO 2017-2018**.
- être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

**Déclare** être informé de ma catégorisation en qualité de **client non professionnel**.

\* Disponible sur demande.

\*\* Le règlement du fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST.

## ÉTAPE 3 : SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

### Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je déclare souscrire à  ,  (nombre minimum de 15) parts A de 102 euros chacune du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** (dont 2 euros de droits d'entrée pour chaque part A)

Je verse **un montant de souscription initiale totale** de  ,  euros,

qui comprend un **montant de droits d'entrée** de  ,  euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 2% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9,5 ans.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,68% (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,93% (TMFAM\_D) dans la limite maximale de 9,5 ans.

**Le règlement de la souscription totale s'effectuera par chèque à l'ordre de « FCPI INNOVALTO 2017-2018 »**

**Durée de blocage des avoirs comprise entre 7,5 ans et 9,5 ans**

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI.

Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux(1) spécifiques aux FCPI

je déclare :

- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
  1. être fiscalement domicilié en France,
  2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.
- avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
- avoir pris connaissance du plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu.

### Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

### Affichage global des coûts et frais (maximaux) :

Sur la base d'un investissement de 10 000€, exprimé en montant et en pourcentage

|   |       |        |
|---|-------|--------|
| Services d'investissement (droit d'entrée)      | 500 € | 5 %    |
| Paiement reçu de tiers par le commercialisateur | 140 € | 1,40 % |
| Coûts liés au produit                           | 280 € | 2,80 % |
| Coûts et frais totaux                           | 920 € | 9,20 % |

(1) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition du présent document (31 août 2018)

## ÉTAPE 4 : CONSERVATION DES PARTS

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

- Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)  
**Joindre obligatoirement le formulaire d'autocertification de Résidence Fiscale - personne physique.**  
**ou**  
 Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB [ci-joint](#)

## Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

**L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er juillet 2025 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er juillet 2027. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.**

**Tableau récapitulatif présentant la liste des autres fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) d'ores et déjà gérés par ALTO INVEST relatif au quota d'investissements éligibles :**

| Dénomination                   | Date de création | Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2017 | Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint | Dénomination                  | Date de création | Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2017 | Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint |
|--------------------------------|------------------|---|---|-------------------------------|------------------|---|---|
| FCPI FORTUNE ALTO              | 2008             | N/A en préliquidation   | 30 avril 2011   | FORTUNE ALTO 2012             | 2012             | 100%  | 30 avril 2014   |
| ALTO INNOVATION 7              | 2008             | N/A en préliquidation   | 31 décembre 2010  | ALTO INNOVATION 2012          | 2012             | 67,60%  | 31 octobre 2014   |
| FCPI INNOVATION DURABLE 2      | 2008             | N/A en préliquidation   | 31 décembre 2010  | EUROPE LEADERS                | 2012             | 64,94%  | 31 octobre 2014   |
| FORTUNE ALTO INNOVATION 2      | 2009             | 70,41%  | 31 décembre 2010  | FORTUNE EUROPE 2013           | 2013             | 100%  | 31 décembre 2015  |
| FCPI EUROPE ALTO               | 2009             | 63,50%  | 14 décembre 2011  | EUROPE ALTO INNOVATION 2013   | 2013             | 63,85%  | 30 juin 2016  |
| FCPI INNOVATION DURABLE 3      | 2009             | 63,42%  | 21 décembre 2011  | FORTUNE EUROPE 2014           | 2014             | 100%  | 30 septembre 2017   |
| ALTO INNOVATION 9              | 2010             | 60%   | 31 octobre 2012   | FCPI OBJECTIF EUROPE          | 2014             | 70,99%  | 30 juin 2018  |
| FCPI EUROPE ALTO 2             | 2010             | 65,11%  | 31 octobre 2012   | FCPI FORTUNE EUROPE 2015      | 2015             | 81,28%  | 31 décembre 2018  |
| FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3 | 2011             | 82,70%  | 30 avril 2013   | FCPI INNOVALTO 2015           | 2015             | 43,93%  | 30 juin 2019  |
| ALTO INNOVATION 10             | 2011             | 62,13%  | 31 octobre 2013   | FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017 | 2016             | 27,49%  | 23 décembre 2019  |
| FCPI EUROPE ALTO INNOVATION    | 2011             | 64,32%  | 31 octobre 2013   | FCPI INNOVALTO 2017-2018      | 2017             | 0%  | 30 juin 2021  |

**Coordonnées du commercialisateur ou cachet**

Code ALTO INVEST N°

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement.

Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.

*Le règlement du FCPI INNOVALTO 2017-2018 est disponible sur demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.*

*Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers.*

*Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

**Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de loyer).**

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à

le

**Signature du ou des souscripteurs précédée(s) de la mention manuscrite :**

**« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »**

.....  
 .....  
 .....

Signature souscripteur :

Signature co-souscripteur :

## Formulaire d'auto-certification de résidence fiscale - Personne Physique

Si votre résidence fiscale se trouve hors de France, nous pouvons être amenés, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives à vos comptes titres, à l'Administration fiscale française.

L'échange automatique de renseignements bancaires et financiers impose aux institutions financières une transmission systématique de données relatives à leurs clients. Dans ce cadre, nous vous remercions donc de bien vouloir compléter l'auto-certification de résidence fiscale ci-dessous.

**En cas de co-souscription, merci de remplir un formulaire par personne.**

En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales du souscripteur, veuillez contacter un conseiller fiscal ou l'administration fiscale.

Ce formulaire reste valide tant qu'un changement de circonstances n'affecte pas le statut de votre résidence fiscale, ou d'autres champs obligatoires renseignés dans ce formulaire. **En cas de changement de circonstances qui pourrait rendre ce formulaire incorrect ou incomplet, nous vous remercions de nous en informer et de nous fournir une auto-certification mise à jour dans les plus brefs délais.**

### Section 1 - Identification du Souscripteur

|   |   |
|---|---|
| Nom*  |   |
| Prénom(s)*  |   |
| Adresse de résidence <u>fiscale</u> * :                     |   |
| NUMERO et NOM DE LA RUE                                     |   |
| CODE POSTAL   |   |
| VILLE   |   |
| PAYS  |   |
| Date de naissance (jj/mm/aaaa)*                             |   |
| Ville de naissance*   |   |
| Pays de naissance*  |   |
| Etes-vous citoyen américain ou de nationalité américaine ?* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

\* Champs obligatoires

### Section 2 - Pays de résidence fiscale

Veuillez indiquer ci-dessous **en toutes lettres TOUS** les pays où vous êtes considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales, ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale (NIF). **Vous devez remplir au moins un pays de résidence fiscale (ex : France).**

**Note :** Pour les résidents fiscaux en France, il s'agit du numéro de résidence fiscale ou n° SPI (disponible sur les avis d'imposition)

| Pays de résidence fiscale (y compris US) | Numéro d'Identification Fiscale (NIF) | En l'absence de NIF, veuillez indiquer le motif (e.g. le pays n'émet pas de NIF ou la raison pour laquelle la personne physique n'en dispose pas) |
|--|---------------------------------------|---|
| 1.                                       |                                       |   |
| 2.                                       |                                       |   |
| 3.                                       |                                       |   |

En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales du souscripteur, veuillez contacter un conseiller fiscal ou l'administration fiscale.

Si vous avez plus de 3 pays de résidence fiscale, merci de répondre à la section 2 sur une feuille libre.

## US PERSON

**Si vous avez indiqué à la section 2 que l'entité est résidente fiscale aux Etats-Unis ou si vous êtes une US Person pour toute autre raison, vous ne pourrez pas souscrire dans les Fonds gérés par ALTO INVEST.**

Comme indiqué dans les règlements des Fonds, tout Porteur de parts doit informer immédiatement la Société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une U.S. Person. Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité d'U.S. Person. La société de gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une U.S. Person, ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

## Section 5 – Déclaration et Signature

Je reconnais que les informations concernant ma souscription et celles contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

Je déclare que toutes les affirmations faites dans ce formulaire sont exactes et complètes.

**Je prends l'engagement de vous informer dans les 30 jours de tout changement de circonstances<sup>1</sup> et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviendrai(en)t incorrect(s).**

|                  |  |
|------------------|--|
| Nom et prénom(s) |  |
| Date             |  |
| Signature        |  |

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à respecter les obligations relatives à l'échange automatique d'informations. Les destinataires des données sont les autorités fiscales compétentes. Conformément aux réglementations applicables, sauf indication contraire, tous les champs du formulaire ont un caractère obligatoire. En cas d'omission, Alto Invest ne sera pas en mesure de traiter votre demande. Les données recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité des traitements mis en œuvre ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumise Alto Invest, à savoir 5 ans après la fin de notre relation. Conformément aux réglementations applicables sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait des consentements donnés, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel qui vous concernent, lorsqu'ils s'appliquent. Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel ou pour exercer vos droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données, par mail à [dpo@altoinvest.fr](mailto:dpo@altoinvest.fr) ou par courrier à Alto Invest - A l'attention du Délégué à la Protection des Données – 65 rue du Maréchal Foch – 78000 VERSAILLES. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).*

<sup>1</sup> Toute modification ou ajout de renseignements sur le souscripteur, notamment le remplacement de titulaire de compte. Toute autre modification qui a pour effet de modifier tous renseignements indiqués dans ce formulaire.

# PATRIMONIAL.FR

## Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

### VOTRE SITUATION PERSONELLE

|  | SOUSCRIPTEUR  | CO-SOUSCRIPTEUR   |
|--|---|---|
| <b>Civilité</b>  | <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme  | <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme  |
| Nom :  | _____   | _____   |
| Nom de jeune fille :   | _____   | _____   |
| Prénom :   | _____   | _____   |
| Date de naissance :  | ___ / ___ / _____   | ___ / ___ / _____   |
| Lieu de naissance :  | _____ Dept : _____  | _____ Dept : _____  |
| Nationalité :  | <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____  | <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____  |
| <b>Situation professionnelle</b>                               | En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)<br><input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage   | En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)<br><input type="radio"/> Retraité <input type="radio"/> Chômage |
| Profession :<br><small>(Retraité, ancienne profession)</small> | _____   | _____   |
| <b>Contact</b>   |   |   |
| Téléphone/Portable:  | _____ / _____   | _____ / _____   |
| e-mail :   | _____   | _____   |
| Adresse fiscale :  | _____   | _____   |
|  | CP : _____ Ville : _____ Pays : _____   |   |
| <b>Situation matrimoniale</b>                                  | <input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Union <input type="radio"/> Veuf(ve) |   |
| <b>Régime matrimonial</b>                                      | <input type="radio"/> Communauté légale <input type="radio"/> Séparation de biens <input type="radio"/> Communauté Universelle <input type="radio"/> Participation aux acquets                    |   |
| <b>Nombre d'enfant(s)</b>                                      | _____ dont : _____ à charge   |   |

### Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur :  Oui  Non

Co-souscripteur :  Oui  Non

### Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

### VOTRE SITUATION FINANCIERE

#### Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€  25 à 50 000€  50 à 80 000€  80 à 100 000€  100 à 150 000€  Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

Etes-vous assujetti à l'ISF ?  Non  Oui, montant : \_\_\_\_\_€

#### Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non  Oui - Si oui quel montant par an ? \_\_\_\_\_€

## VOTRE PATRIMOINE

### Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€  Entre 800 et 1 300 000€  Entre 1 300 000 et 2 570 000€  Supérieur à 2 570 000€

### Vous êtes :

- Propriétaire  Avec emprunt  Sans emprunt  Locataire

### Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : ..... €  
Immobilier locatif : ..... €  
Assurance Vie : ..... €  
Liquidités (livret A, ldd...) : ..... €  
PEA / Compte titres : ..... €  
Autres : ..... €

### Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt  Valoriser mon capital  Spéculation  
 Diversifier mon portefeuille  Revenus du capital  Autre : \_\_\_\_\_

### Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

### Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui**  **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

## ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?  Oui  Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement  Epargne  Donation / Héritage  Revenus Foncier  Pension / Retraite  
 Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

| Souscripteur | Co-souscripteur | Sélection Invest      |
|--------------|-----------------|-----------------------|
|              |                 | Gaël Morel,<br>Gérant |

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

## DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

**Patrimonial.fr** est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr)

## STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Intencial, Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475 Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Investment Managers, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest*  
25 Avenue Pierre 1er De Serbie  
75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

M.  Mme  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

| Souscripteur | Co-souscripteur | Sélection Invest      |
|--------------|-----------------|-----------------------|
|              |                 | Gaël Morel,<br>Gérant |

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099

# PATRIMONIAL.FR

## LETTRE DE MISSION

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

### NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

### MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements pouvant aller jusqu'à 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises

### RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.  Mme  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

| Souscripteur | Co-souscripteur | Sélection Invest      |
|--------------|-----------------|-----------------------|
|              |                 | Gaël Morel,<br>Gérant |

## COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

**Madame, Monsieur,**

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseiller en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

- **Catégorisation AMF & ACPR, vous êtes considéré comme un Investisseur :**

- Non-professionnel
- Professionnel

## NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous avons étudié votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous avez renseigné dans la fiche de connaissance client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : \_\_\_\_\_

Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que notre mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

## RAPPEL DE VOS OBJECTIFS FISCAUX

Vous souhaitez réduire le montant de vos impôts.

## NOS RECOMMANDATIONS

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits il nous semble opportun d'investir dans :  
FCPI - FIP - FIP CORSE - FIP DOM - HOLDING.

## VOUS RECONNAISSEZ

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, ou notre site internet.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports, prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur)
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

## MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

## SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine.

À tout moment vous pouvez nous solliciter pour avoir des informations.

Vos situations personnelle ou financière sont amenées à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux. Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M.    Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.    Mme    Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

| Souscripteur | Co-souscripteur | Sélection Invest      |
|--------------|-----------------|-----------------------|
|              |                 | Gaël Morel,<br>Gérant |

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

## CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

### Entre :

#### Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

#### Co-Souscripteur :

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

### Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

### ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

### ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

### Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

M.  Mme

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Pas de co-souscripteur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

| Souscripteur | Co-souscripteur | Sélection Invest      |
|--------------|-----------------|-----------------------|
|              |                 | Gaël Morel,<br>Gérant |

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 PARIS - [www.patrimonial.fr](http://www.patrimonial.fr) - [contact@patrimonial.fr](mailto:contact@patrimonial.fr) - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRP110221099